



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question écrite n° 45444

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur le fait que la concentration urbaine et industrielle crée des zones dangereuses pour la vie humaine, notamment par la pollution de l'air qui a des conséquences néfastes sur la santé des personnes ayant des difficultés respiratoires surtout quand il s'agit des plus fragiles (nouveaux-nés ou personnes âgées). On assiste ainsi à un développement de l'asthme qui atteint de plus en plus d'individus. Beaucoup de ces malades sont contraints, notamment pour des raisons professionnelles, de vivre dans un milieu peu propice à leur état de santé et voudraient habiter et travailler dans des lieux plus adaptés, hors des grandes agglomérations. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour que des industries, des logements soient installés dans des zones rurales qui sont très souvent désertées.

Texte de la réponse

Les difficultés de vie dans certaines zones urbaines tout comme une valorisation plus équilibrée et plus durable de notre territoire, militent pour une politique active de développement des zones rurales. D'ores et déjà, la loi d'orientation du 4 février 1995 d'aménagement et de développement du territoire a mis en place une série de dispositions très incitatives pour la création et le développement des entreprises dans les zones rurales prioritaires. Le plan pour l'avenir du monde rural, qui fait actuellement l'objet de discussions interministérielles, prévoira des mesures complémentaires en faveur des entreprises des zones de revitalisation rurale ainsi que des dispositions destinées à accroître l'offre de logements dans ces zones. Il convient aussi parallèlement d'améliorer la qualité de vie dans les zones de forte concentration urbaine, notamment pour ce qui est de la qualité de l'air. La loi relative à la protection de l'air qui a été publiée le 1er janvier 1997 devrait permettre de remédier à un certain nombre de difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45444

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6078

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 505